Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 18/09/2025
ID : 015-211502042-20250916-DEL_2025_052-DE

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de SAINT PAUL DES LANDES

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 16 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : **17** **Présents : 12** **Représentés : 4** **Votants : 16**

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, LEGOUT Cécile, VABRE Fabien.

Sont absents : PORTERO Séverine, MURAT Frédéric représenté par Cécile CHEVALIER, RAYNAL Géraud représenté par Jean-Luc DONEYS, PENA-AUBERT Christelle représentée par Patricia BENITO, BOUTONNET Sabine représentée par Janine TEISSEDRE.

L'an deux-mille vingt-cinq, le 16 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 11 septembre 2025

Délibération N° DEL 2025 052 – Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) avec la CAF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) entre la CAF et les communes d'Ayrens, Lacapelle Viescamp, Saint-Paul-des-Landes, Sansac-de-Marmiesse et Ytrac ;

Vu la délibération N° 2020/074 relative à l'adoption de la Convention Territoriale Globale avec la CAF ;

Madame le Maire rappelle que la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) n'est pas seulement un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire.

C'est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, ainsi que la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens à allouer dans le cadre d'un plan d'actions.

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 18/09/2025
ID : 015-211502042-20250916-DEL_2025_052-DE

Une convention de partenariat entre la CAF et la collectivité locale est signée pour 5 ans. Une nouvelle convention sera proposée aux communes afin de contractualiser à nouveau au 1er janvier 2025.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De renouveler l'engagement de la commune de Saint-Paul-des-Landes dans une nouvelle Convention Territoriale Globale (C.T.G.) ;

- d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) avec la CAF du Cantal et les autres communes signataires.

Après délibération, la proposition est approuvée par 16 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.
Au registre sont les signatures.
Le Maire, Patricia BENITO

MAIRIE de SAINT-PAUL-des-LANDES
15 (Cantal)

La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER